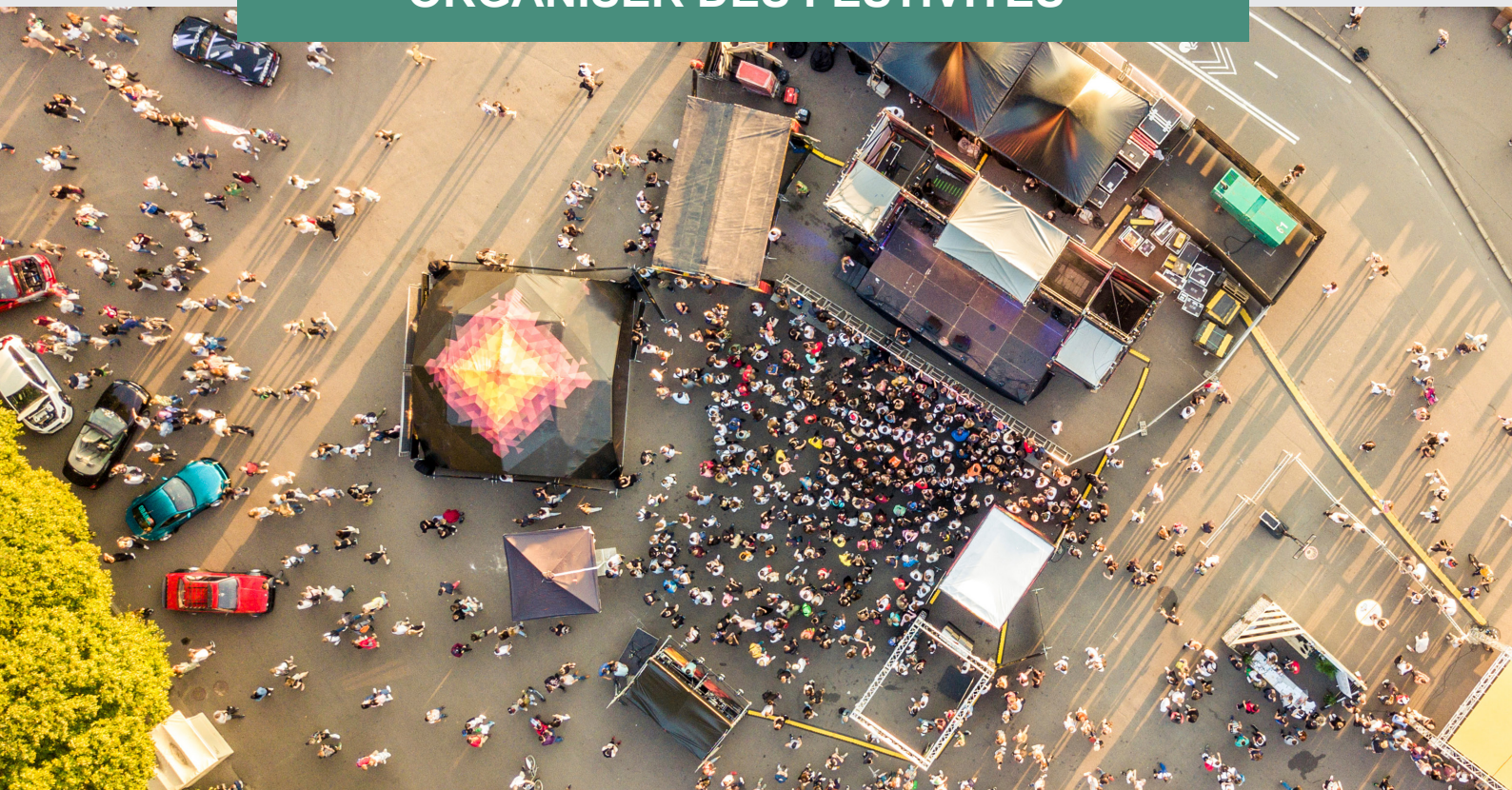


ORGANISER DES FESTIVITÉS



FAIRE LA FÊTE ÇA SE PRÉPARE...



A QUOI ÊTRE ATTENTIF ?

La période estivale est particulièrement propice à l'organisation de festivités. Notre département n'échappe pas à la règle, partagé entre traditions provençales, événements sportifs, commémoratifs et culturels, spectacles et fêtes (de la musique, feux d'artifice, concerts, des écoles etc.).

L'organisation de ces événements sous-entend une forte mobilisation des agents territoriaux (services techniques, manifestations, festivités etc.) qui assurent la logistique, la mise en place et le retrait des équipements et des matériels nécessaires.

Ces activités de montage et démontage de podiums, décors de scènes, gradins, tentes et chapiteaux, de manipulation de barrières, tables, chaises, plateaux Samia et d'installation de tours lumières et sons et coffrets électriques sont génératrices de risques.



IDENTIFICATION DES RISQUES LIÉS AUX MÉTIERS DES FESTIVITÉS

- **Manutentions manuelles et contraintes posturales** : port et déplacement de matériels encombrants et/ou lourds, chargement/déchargement de camions, montage/démontage (scènes, structures, gradins etc.), mise en place et enlèvement des matériels (barrières, chaises, tables...).
- **Chutes de plain-pied** : déplacement ou installation de matériels dans des espaces encombrés, sur des terrains nivelés, glissants, en pente ou irréguliers (câbles, éléments de décors posés au sol).
- **Chutes de hauteur/objets** : manipulation de matériels lourds, installation et réglage des sons et lumières, positionnement de décors, montage/démontage de scènes/barnums, montée/descente des camions, chargement/déchargement des camions, renversement des charges manutentionnées...
- **Electrique** : réalisation de branchements électriques, matériels pouvant être défectueux lorsque l'utilisation est occasionnelle.
- **Brûlures et blessures** : dégagement de chaleur par les projecteurs, risque de chute d'éléments de décors ou à l'occasion du levage de charges, réglage et mise en place des scènes (plateaux en bois, pieds de scènes...).
- **Risques psychosociaux** : agressions verbales et physiques en provenance du public, délais impératifs à respecter, travail dans l'urgence.
- **Routier** : déplacements et mise en place des événements sur la commune.
- **Co-activité** : interventions simultanées de plusieurs entités dans la préparation des festivités (associations, commune, groupement de communes, entreprises extérieures lors de concerts...).
- **Rythme de travail** : amplitudes horaires importantes, horaires atypiques (montage/démontage en soirée, les week-ends et jours fériés...).
- **Ambiance climatique** : travail en extérieur et exposition aux fortes chaleurs notamment sur la période estivale.
- **Présence sur voirie** : mise en place et récupération de barrières sur la voie publique etc..
- **Equipements de travail** : conduite d'engins (chariot élévateur, camions, véhicules équipés de remorques pour le transport de barrières ou de gradins mobiles).
- **Incendie/explosion** : utilisation de source de chaleur (matériel d'éclairage), travaux par point chaud, utilisation de produits inflammables ou engins pyrotechniques, en cas d'incendie accidentel ou de défaillance électrique.



MOYENS DE PRÉVENTION

Le tableau présenté ci-dessous propose des solutions organisationnelles, techniques et humaines permettant de prendre en compte les risques énoncés.

ORGANISATION

- **Préparer et planifier l'événement** : au-delà de la réunion systématique avec les forces de sécurité, organiser une réunion en amont de l'évènement afin d'anticiper les horaires, les temps de pause et de repos, les moyens et matériels nécessaires, la prise d'arrêté de circulation, les contraintes liées à l'environnement de travail : site d'accueil de l'évènement.
- **Prendre en compte la météo** (vent, température) avant l'intervention.
- **Désigner un interlocuteur** par entité afin d'assurer une transmission des informations.
- Encadrer, dans un règlement d'organisation de la manifestation, **les règles et exigences à respecter pour la sécurité de tous** (agents chargés de l'installation, troupes, usagers...) et préciser la conduite à tenir en cas d'urgence.
- **Coordonner les mesures de prévention**, lors de l'intervention des entreprises extérieures.
- **Organiser le travail** en prenant en compte la pénibilité des activités de manière à adapter les temps de travail (horaires décalés et de mise en place de l'évènement) et les moyens humains (en favorisant le travail en équipe).
- **Associer le médecin du travail** dans l'identification et le suivi des postes à risques particuliers.

TECHNIQUE

- **Recourir chaque fois que possible à des moyens de manutention mécanique** : grue auxiliaire de chargement, benne ampliroll, remorque porte-barrières, chariot élévateur, camion équipé de hayon...

Dans le cadre de l'acquisition ou du renouvellement de matériels, privilégier systématiquement du matériel léger (tables, chaises, barrières...) et des équipements de travail permettant d'éviter ou de limiter les manutentions manuelles (remorque porte-barrières, transpalette électrique, rampes de chargement, chariots à roulettes pour les tables, diables pour le transport des piles de chaises, caisses à roulettes).

- **Privilégier le port de charges à deux** lorsque la manutention mécanique n'est pas possible.
- **Assurer la sécurité des agents lors de l'accessibilité et la circulation en hauteur** au moyen de gardes corps ou d'engins de levage ou de dispositifs de recueil souples. Privilégier l'utilisation d'équipements de travail collectifs (nacelle, plateforme individuelle roulante, échafaudage), proscrire l'utilisation de mobilier (chaises) ou autre matériel (caisses) et réserver l'utilisation d'échelle qu'en dernier recours lorsqu'aucun moyen offrant une meilleure sécurité ne peut être envisagé.



TECHNIQUE

- **Utiliser des matériels conformes, contrôlés et des véhicules signalisés** (bandes rétro réfléchissantes, triangle triflash et gyrophare).
- Disposer d'une trousse de secours, de moyens d'éclairage et de bouteilles d'eau dans chaque véhicule.
- **Fournir les EPI adaptés aux risques identifiés** (gants de manutention, chaussures de sécurité, vêtements haute visibilité, vêtements été/hiver/étanches par temps de pluie, protections contre le bruit, casques, baudriers...) et **les équipements de travail nécessaires** (outillages isolants, VAT, travailler hors tension etc.).
- Veiller à l'installation des différents matériels et équipements en toute sécurité (podiums stables, barrières fixées entre elles, tours fixées...).
- Favoriser le stockage sur place lorsque les sites sont régulièrement utilisés (salles des fêtes, gymnases...) ou sur toute la période des événements.

HUMAIN

- **Former les agents :**
 - A la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
 - Aux gestes de premiers secours
 - A la manipulation des extincteurs
 - A la conduite des engins en sécurité (nacelle, grue auxiliaire, chariot élévateur)
 - A la prévention du risque électrique
 - Au montage/démontage d'échafaudage
 - A l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur
 - A la gestion des conflits
- **Délivrer les autorisations de conduite et habilitations électriques.**
- **Sensibiliser sur le risque routier :** vigilance à avoir sur le téléphone au volant et le non-port de la ceinture de sécurité pour des parcours de courte durée.
- **Rappeler les règles de sécurité** aux agents préalablement à l'événement : respecter les limites de charge, disposer d'un éclairage suffisant de la zone de travail, se positionner à l'écart des véhicules, rester vigilant et ne pas se précipiter lors des phases d'installation et désinstallation.
- **Assurer la formation à la sécurité au poste de travail des saisonniers** spécifiquement sollicités sur ces manifestations.